

Les Échos de l'Île du Large

Journal de l'Association des Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf



SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Mardi 25 août 2026

Musée du Débarquement d'Utah Beach - La Madeleine - 50480 Sainte-Marie-du-Mont

Enregistrement des participants : 19h

L'assemblée générale sera suivie d'un cocktail dans le musée (réservé aux adhérents).

Assemblée Générale Ordinaire 2026

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Orientations, actions et budget prévisionnel

Modalités

- Toutes les informations, le bulletin d'adhésion et de vote sont inclus dans cette publication qui tient lieu de convocation.
- **Pour assister, participer et voter, il faut être à jour de sa cotisation 2026.**
- Vote : en séance ou par pouvoir ou par correspondance **jusqu'au 10 août** (voir bulletin et enveloppe T préaffranchie insérés dans ce journal).



Christian DROMARD,
Président de l'association
des Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf

PARTICIPATION

La défense de l'Île du Large Saint-Marcouf, n'est pas qu'un combat contre l'usure du temps. C'est aussi une lutte en faveur de l'initiative et de la liberté d'entreprendre.

La protection des patrimoines, qu'ils soient architecturaux, historiques ou environnementaux, ne peut pas être seulement une question de loi, de règlement ou de statut administratif, ce qui n'aboutit qu'au couple infernal, malheureusement bien trop présent : « réglementation - interdiction ».

Ces sujets, qui nous concernent au premier chef, ne peuvent se gérer et se régler qu'avec l'assentiment et la participation des publics concernés. C'est l'essence même de notre association et de son projet que les pages suivantes de cette publication nous rappellent et que notre assemblée générale doit voter pour bien marquer notre engagement et notre détermination.

L'histoire de ces soixante dernières années, depuis les initiatives du Commandant Noel, en passant par celle de JP Husson, puis la nôtre, démontrent que ce site n'est pas gérable par une collectivité publique, pas plus par l'Etat

que par des collectivités territoriales. C'est, d'abord, une question logistique, du fait de la distance et de la complexité de l'approche maritime. A ces difficultés naturelles, se sont rajoutées des contraintes environnementales, qui, de fait, s'opposent à un classement Monument Historique intégral, certes tardif mais néanmoins tout autant légal. L'arbitrage, uniquement basé sur ces deux pôles administrativement équivalents est devenu impossible et nécessite de recourir à un autre niveau décisionnaire.

Un autre facteur, que l'on voit arriver depuis quelques temps, vient renforcer cet imbroglio : la situation des budgets publics...

Si on s'en tient à la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, certains, dans une certaine logique « pragmatique », recommandent d'abandonner l'Île, après l'avoir vaguement badigeonnée de mortier – ce qu'on appelle la cristallisation – pour stopper la ruine. Ce n'est pas très glorieux.

C'est un sujet très grave car il n'est évidemment pas que conjoncturel. Il révèle un dysfonctionnement profond et annonce, inéluctablement, un changement, probablement irréversible, des modes d'administration de ces patrimoines, autant architecturaux qu'environnementaux, pour s'en tenir à ce qui nous occupe ici.



C'est ce que notre projet préfigure en proposant à l'Etat une prise en charge de cette Île, de son monument et de sa biodiversité, par une gestion participative, ce que nous faisons déjà en fait.

Le statut de propriété lui aussi doit évoluer, que ce soit par une acquisition complète, ou par un bail emphytéotique qui délègue complètement la gestion du site à notre association et libère ainsi l'initiative d'une tutelle étatique d'autant plus inutile qu'elle est bloquante.

Notre projet est donc plus que jamais, non seulement d'actualité, mais d'avenir, car c'est bien dans cette direction d'une gestion essentiellement participative que nous devons nous orienter.

Bien évidemment, il y a quelques résistances. Ainsi, un préfet peut nier l'initiative, pourtant

formalisée, de son prédécesseur et s'opposer à toute évolution, tout en reconnaissant, quand même, l'utilité de nos travaux... qui ne coûtent rien à l'Etat et que celui-ci n'effectuerait sans doute pas si nous ne les réalisions pas.

Drôle de paradoxe... car notre projet, offre une réponse s'appuyant sur une expérience, sur des bénévoles nombreux et très actifs, sur des compétences reconnues, sur une représentativité, bref, sur une détermination qui s'oppose à toute forme de résignation.

C'est pourquoi je vous invite, à participer le 25 août prochain, sous les ailes du bombardier du Musée d'Utah face à « notre » Île, pour cette vingt-troisième assemblée générale, que son président Charles de Vallavielle, a bien voulu accueillir.

PARTICIPONS !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 : RAPPORT MORAL

SITUATION INSTITUTIONNELLE

2025 a été marquée par deux événements importants que nous avons commencé à évoquer lors de notre AG de 2025.

Une ouverture préfectorale

Le préfet de la Manche, Xavier Brunetière, représentant l'État-propritaire, ouvre le chantier d'une prise en charge de l'Île du Large en lançant l'étude d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) pour notre association, au cours d'une réunion en préfecture, le 11 juin 2025. Cette réunion rassemblait les présidents des départements de la Manche et du Calvados, des élus locaux, les services de l'État (DIRM, DRAC, DREAL, OFB), le GONm, et notre association.

Cette décision nous a été formellement notifiée par un courrier en date du 15 septembre 2025, adressé par le préfet au président de notre association, avec copie à tous les participants de la réunion préfectorale du mois de juin et prévoyant une réunion d'étape avant la fin de l'année.

Ce courrier (voir le site, page AG 2026) mentionnait également l'exigence de protection des oiseaux en période de nidification, mais tout en précisant qu'une dérogation était possible en droit, à condition de démontrer l'instauration d'une démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser).

Nous pouvions légitimement travailler sur cette option d'un BEA qui devrait aboutir à une prise en charge de l'Île par notre association (voir encadré BEA)*.

Les oiseaux nous chassent

En juillet, sans nous en informer, la Police de l'Environnement relevant de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) effectue trois visites de l'Île afin d'estimer l'évolution de la reproduction des oiseaux nichant sur l'île.

Constatant la présence résiduelle de quelques jeunes aigrettes garzettes non encore en phase d'envol, elle demande au préfet d'ordonner le report du démarrage de nos chantiers de 15 jours, par modification de l'arrêté préfectoral nous concernant.

L'association n'en a été informée que le 29 juillet, par un appel téléphonique du préfet au président, puis confirmée par courrier, alors que le démarrage était prévu le 1^{er} août, avec tout ce que cela comporte d'annulation des préparatifs (bateaux, matériaux, matériel, provisions, etc.) et de mobilisations de bénévoles (la mise en œuvre de la campagne de travaux mobilise nos trente bénévoles logisticiens permanents et une trentaine de bénévoles qui s'étaient inscrits depuis le mois de février ou mars, venant de toute la France et que l'association a dû indemniser.)

En réponse, ces deux événements ont déclenché de la part de notre association :

- **Une lettre destinée au préfet, votée à l'unanimité lors de l'AG 2025 du 23 août**, envoyée le 24 août
 - déplorant la façon dont il nous a été signifié. (le 29 juillet pour un démarrage prévu le 1^{er} août),
 - contestant la raison ornithologique de ce report du démarrage des chantiers,
 - demandant un réexamen complet de la qualité ornithologique de l'Île du Large, en regard des exigences légales de restauration et de réhabilitation, par un groupe d'experts indépendants, non habituellement impliqués sur ce site.
- **La saisine du Directeur Général de l'OFB contestant**
 - l'absence de concertation préalable nous mettant devant le fait accompli très tardivement,
 - la réalité ornithologique des faits ayant généré cette décision de report.

Le dépôt d'une demande d'expertise ornithologique judiciaire

Dès la nomination de l'actuel préfet, le président de l'association lui a adressé un courrier demandant à le rencontrer afin de faire le point de la situation, citant entre autres, le BEA et la demande d'expertise ornithologique, sachant que son prédécesseur avait envisagé une deuxième réunion de travail avec les participants de la réunion du mois de juin, avant la fin 2025.

L'absence de réponse a donc justifié que le 15 décembre, l'association, par le truchement de son avocat, Me. Éric Veve, du barreau de Caen, dépose une demande d'expertise ornithologique judiciaire devant le juge des référés du tribunal administratif.

Cette demande d'expertise vise à disposer d'un état objectif de la situation ornithologique de l'Île, de la nidification des oiseaux, d'une évaluation de l'impact de la présence humaine sur les colonies d'oiseaux nichant sur l'île du Large, en regard des textes règlementant la protection de la biodiversité et de l'interprétation actuelle.

Les éléments ainsi recueillis de l'expertise permettront, en regard de l'étude programmatique réalisée par l'architecte du Patrimoine, mandaté par l'association, d'affiner le phasage des travaux et de mieux évaluer les actions de suivi et de protection des oiseaux, en les intégrant dans le plan de gestion de l'association.

Précision importante : l'association a proposé à l'État de prendre à sa charge les frais de l'expertise.

La Préfecture de la Manche a signifié son accord au juge des référés, après avoir l'avoir d'abord refusé.

Evidemment, cette démarche peut être considérée comme complémentaire du recours que nous avons lancé contre l'arrêté préfectoral de biotope et pourrait subordonner le jugement de ce recours aux conclusions de l'expertise.

Pour conclure sur cette situation institutionnelle de l'année 2025, le préfet Brunetière avait bien compris la position de notre association, proposant à l'État de prendre l'Île du Large en charge, reconnaissant, certes implicitement, que l'État ne peut pas le faire.

L'acquisition de l'Île par l'association pose un problème plus de principe qu'administratif : les fonctionnaires n'aiment pas voir un bien relevant du domaine public de l'État être privatisé, d'autant qu'en l'occurrence, cette privatisation leur apparaît comme étant révélatrice de la carence de l'État, propriétaire et gestionnaire.

Administrativement, il y a tout un processus administratif à déployer pour que l'Île devienne cessible, ce qui passe, entre autres, par un avis du Conseil d'État. Il nous a donc semblé, à nous, mais aussi aux présidents de département, que le BEA pouvait être mis en œuvre moins difficilement sans pour autant obérer l'idée d'une acquisition ultérieurement.

Avec un groupe de travail formé de bénévoles compétents en la matière, nous avons travaillé sur le principe d'un BEA, comme proposé par le préfet Brunetière avec l'aval des présidents de département du Calvados et de la Manche.

Les lettres officielles et documents cités dans cette publication sont consultables dans la page AG du site de l'Association.

***Retrouvez les principales significations des abréviations de ce journal en page 15.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 : RAPPORT MORAL (suite)

BILAN DES CHANTIERS 2025

Un bilan remarquable, des réalisations concrètes et durables, malgré une année semée d'embûches

Parmi les travaux menés à bien cette année, plusieurs méritent d'être soulignés :

- Rénovation complète du local de Carentan, après tempête, (février – mai), entièrement réalisée par nos bénévoles
- Réception, montage et mise en service du ber flottant pour l'Olson
- Installation et mise en fonctionnement de l'osmoseur et des cuves associées
- Réfection de la poudrière avec création d'une nouvelle cuisine
- Modernisation des systèmes électriques (local Carentan et Poudrière)
- Restauration et installation du mobilier de la Poudrière, fabriqué par le Lycée Laplace de Caen et notre menuisier bénévole
- Installation d'un nouveau pont roulant sur l'île
- Balisage de l'entrée du port et entretien des perches
- Entretien et aménagement des zones d'hébergement



Reprise des joints du quai du poste de garde nord

Une saison de chantiers d'été bien remplie

Sept semaines de chantiers ont été organisées sur l'île entre le 15 août et le 18 octobre, mobilisant bénévoles adultes et jeunes participants issus de différentes structures.

Période	Équipe	Effectif	Travaux principaux
15 – 17 août	Bénévoles AAILSM	10	Ouverture de l'île, osmoseur, panneaux solaires, fondations pont roulant
22 – 25 août	Bénévoles AAILSM	15	Nettoyage général, débroussaillage
25 – 28 août	Jeunes Mairie Saint-Aubin-sur-Mer	15	Joints escalier courtine, digue nord, terrasse de l'amiral
5 – 6 sept.	Bénévoles AAILSM	11	Livraison et installation du pont roulant
8 – 11 sept.	Jeunes PJJ	11	Entretien général
16 – 20 sept.	Jeunes Mission Locale Saint-Lô/Carentan	15	Travaux de maçonnerie
10 oct.	Bénévoles AAILSM + 2 journalistes	10	Reportage France Inter, apport de sable
18 oct.	Bénévoles AAILSM	6	Fermeture de l'île, rangement général

Des obstacles surmontés grâce à la détermination collective

L'année 2025 n'a pas été sans difficultés. Les restrictions imposées par la Préfecture et l'Office Français de la Biodiversité ont entraîné l'annulation de trois semaines de chantiers (S31, S32 et S33 initialement prévues).

La météo capricieuse a également contraint à annuler ou raccourcir plusieurs interventions.

La réponse tardive de l'administration concernant les Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) a décalé d'un an des travaux structurants : couronnement de la courtine supérieure, parapluie sur le bâtiment sémaphorique, et sécurisation du mur de la courtine nord.



Travail sur les digues

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 : RAPPORT MORAL (suite)

COMMUNICATION

Presse 2025

Mars

- Presse de la Manche, 25 mars, Roland Barthes Les îles Saint-Marcouf sont françaises !
- Rétrospective 2025 : vidéo présentée lors de l'assemblée générale 2025

Août

- Ouest France, 11 août 2025, « Les travaux de l'île Saint-Marcouf retardés de 3 semaines »
- La Manche Libre, 11 août 2025 « Polémique : Son super pouvoir : il empêche le chantier de restauration du fort des îles Saint-Marcouf » - Marie-Reine Degrée du Lou
- La Presse de la Manche 15 août 2025 « Les chantiers peuvent démarrer aujourd'hui » - Corinne Gallier, Christian Lemasson
- Ouest France, 23 août 2025, Atteindre les mille adhérents » : les amis de l'île du large Saint-Marcouf réunis à Carentan
- La Presse de la Manche, 26 août 2025« Carentan Les Marais. Les chantiers de formation et d'insertion ont repris »
- Ouest France, 26 août, « Les projets des Amis de l'Île du Large Saint Marcouf »

Septembre

- Revue Patrimoine Normand n° 134., été 2025 « Les îles de Normandie : Les îles Saint-Marcouf » - Damien Bouet
- La Presse de la Manche 9 septembre 2025« Sa qualité ornithologique doit être réexaminée » - Corinne Gallier

Octobre

- La Manche Libre, 4 octobre « Sur le chantier de sauvegarde des îles Saint Marcouf, Marie-Reine Degrées du Lou.
- France Inter, 24 octobre – Émission « Carnets de campagne », « Patrimoine : ils restaurent un fort en pleine mer » Dorothee Barba

Décembre

- Ouest France, 12 décembre : « Le report des chantiers a eu des conséquences importantes »

Participation de l'association aux événements

- Festival Ancres et Encres, Saint Vaast la Hougue
- Solitaire du Figaro, Saint Vaast la Hougue
- Fête de l'eau, Carentan
- Téléthon de Carentan
- Fête de la coquille à Grandcamp-Maisy

L'année 2025 restera dans les mémoires comme l'une des plus intenses de notre association. Marquée par des contraintes administratives, météorologiques et logistiques, elle a aussi été le théâtre d'une mobilisation exemplaire de nos bénévoles.

Au nom du Conseil d'Administration, j'invite tous nos adhérents et amis de l'île du Large à saluer chaleureusement l'engagement de toutes celles et ceux qui ont consacré leur temps, leur énergie et leur passion à la sauvegarde de l'île du Large Saint-Marcouf, malgré un manque de considération de certains services de l'État.

Christian Dromard,
Président



Si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG1

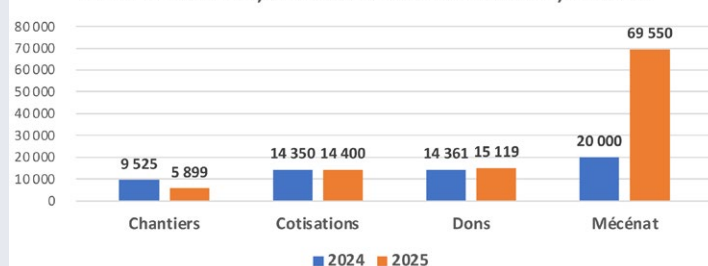
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 : RAPPORT FINANCIER 2025

Adhésions et dons 2025

Stagnation du nombre d'adhérents en 2025, après une progression constatée chaque année, tandis que nous avons eu des donateurs un peu plus généreux.

	2025	2024	2023
Nombre total d'adhérents	874	889	731
Montant total des cotisations (€)	14 400 €	14 350 €	11 860 €
Montant total des dons (€)	15 119 €	14 361 €	14 831 €
Montant total des cotisations et dons (€)	29 519 €	28 711 €	26 691 €

Evolution Chantier, Cotisations et Dons Adhérents, Mécénat



Compte d'exploitation 2025

RECETTES	2025	2024	2023
Ressources propres	37 128 €	35 399 €	26 691 €
Subventions publiques	25 150 €	25 150 €	25 100 €
Mécénat	69 550 €	20 000 €	60 000 €
Autres produits de gestion	8 113 €	10 155 €	15 755 €
Transfert de charges		0 €	20 €
Produits financiers	3 670 €	5 492 €	3 018 €
Produits exceptionnels (Tempête, Vol)	10 180 €	35 235 €	4 277 €
TOTAL	153 790 €	131 431 €	134 861 €

DÉPENSES	2025	2024	2023
Achats	-4 751 €	-10 784 €	-9 909 €
Autres achats et charges externes	-100 158 €	-79 712 €	-74 169 €
Dotation aux amortissements	-18 146 €	-12 801 €	-10 227 €
Produits exceptionnels (Tempête, Vol)	-3 761 €	-6 333 €	-6 070 €
TOTAL	-126 816 €	-109 630 €	-100 375 €

Résultat de l'Exercice	26 974 €	21 801 €	34 486 €
-------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Nos ressources financières

Nos subventions publiques sont identiques chaque année : 25 150 €, qui représentent 17% de nos ressources financières. Soutien dont nous les remercions.

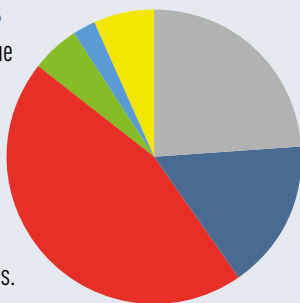
D'autres remerciements sont également à adresser à nos mécènes : « Fondation Langlois », « Helping Hand », « Enfance et Nature », le tout pour 69 550 €, représentant 40 % de nos ressources.

Les 43 % manquants qui constituent nos ressources financières proviennent des adhésions, des dons de provenance diverse, avec, en sus, un reliquat sur un versement des assurances qui solde notre dégât tempête. Les revenus financiers que nous avons perçus sont moindres, pour la même somme d'argent placée, du fait d'une baisse de rentabilité des fonds monétaires.

Malheureusement, 2 facteurs négatifs ont eu différents impacts sur nos actions :

- Interdiction d'accès à l'île avant le 15 Août pour des raisons ornithologiques,
- La météo qui n'a pas été clémentine, voire exécrable au cours de la saison d'été,

Il en résulte donc une moins-value financière, avec -40 % de recettes grâce aux bénévoles « chantier », c'est-à-dire les personnes qui s'inscrivent, en été, pour participer au maintien en état de l'île et des monuments (9 525 € en 2024, contre 5 899 en 2025).



Les dons en nature

2 montants sont inscrits en pied de bilan, montants qui n'interfèrent ni dans le bilan ni dans le compte de résultat, mais qui, malgré tout, sont à prendre en compte. 12 740 € pour la ville de Carentan-les-Marais et la CCBDC (Communauté de Communes) et 104 470 € pour tous les bénévoles qui participent au fonctionnement de cette association. Ces sommes ne sont pas négligeables, ce devrait être de l'argent que nous devrions déboursier pour fonctionner sur l'année.

**Un grand merci à toutes ces instances
et à ces donateurs qui croient en notre action !**

	2025	2024
Mise à disposition gratuite de biens	12 740 €	12 356 €
Prestations Entreprises	0 €	6 000 €
Prestations Bénévoles (base SMIC + charges)	104 470 €	97 928 €
TOTAL	117 210 €	103 928 €

Nos charges

Moins de déplacements sur l'île et augmentation des charges. Contradiction, pensez-vous ! Mais malgré tout nous ne sommes pas restés inactifs. Il y a en effet des postes de fonctionnement qui ont diminué, mais à contrario notre volonté pour faire avancer notre projet nous a contraints d'engager des frais d'honoraires, entre autres juridiques (+ 7 K€).

Nous avons également investi dans un stock de différents produits (en lien avec notre île), à savoir des livres, des mugs... qui nous permettent de promouvoir l'association et notre action lorsque nous participons à des manifestations (Fête de l'eau à Carentan, Fête de la Coquille à Grandcamp, Festival Ancres et Encres à St-Vaast, et en 2025 la Solitaire du Figaro à St-Vaast).

En 2025, Carentan-les-Marais était ville ambassadrice pour le Téléthon et nous avons donc fait le choix d'apporter notre contribution à cette belle manifestation en organisant une tombola. Coût 0 € puisque l'argent encaissé a été reversé, déduction faite des lots distribués (ou presque).

D'autre part, nous avons effectué des investissements matériels, à savoir un poste de Désalinisation sur l'île, pour 13 K€, un Ber pour protéger notre bateau « Sergeant Olson » valeur 6 K€, ainsi que des travaux dans notre local pour 13 K€ également.

**Ce qui, malgré les aléas et nos dépenses exceptionnelles,
nous permet de clôturer notre exercice
avec un résultat positif de 26 974 €.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 : RAPPORT FINANCIER 2025 (suite)

Bilan 2025

ACTIF	2025	2024	2023
Constructions	63 723 €	55 839 €	7 029 €
Matériel amortissable	140 660 €	118 232 €	108 248 €
Autres immobilisations	4 822 €		0 €
Stocks de marchandises	4 415 €	1 971 €	2 804 €
Créances		13 043 €	52 303 €
Valeurs mobilières de placement	260 083 €	245 567 €	208 064 €
Disponibilités, comptes de fonctionnement	4 789 €	10 497 €	10 176 €
Charges à répartir sur plus. exercices			17 639 €
Charges constatées d'avance	16 001 €	21 619 €	0 €
TOTAUX	494 493 €	466 768 €	406 263 €

PASSIF	2025	2024	2023
Fonds associatif et réserves	364 891 €	343 091 €	308 605 €
Fonds associatif avec droit de reprise	19 209 €	19 209 €	19 209 €
Amortissements matériel	68 561 €	54 572 €	41 772 €
Dettes	2 831 €	8 751 €	2 191 €
Produits constatés d'avance	12 027 €	19 344 €	0 €
Résultat	26 974 €	21 801 €	34 486 €
TOTAL	494 493 €	466 768 €	406 263 €

Cette partie comptable présente la situation patrimoniale de l'association. On constate que nous progressons toujours, que nous n'avons toujours pas d'engagements financiers (ce qui signifie aucun emprunt) et qu'également nos placements financiers croissent. Et ceci en continuant d'investir pour la bonne marche de l'association. Un nouveau poste apparaît sur ce bilan « Autres immobilisations », cette ligne correspond à un investissement en cours d'acquisition. Pour le confort et surtout la sécurité de l'équipe, nous poserons une structure de pont roulant qui facilitera l'acheminement des matériaux.

Nous sommes à un tournant de l'association avec un nombre de bénévoles ne cessant de croître. Se réunissant, œuvrant chaque mardi (voire plus si nécessaire) au local pour préparer le travail sur terre et sur l'île quand on y a accès. Des idées germent dans les esprits des uns et des autres. Que de projets ! Nous en réaliserons quelques uns en 2026, avec les accords nécessaires puisque nous n'avons pas main libre pour les exécuter.

Merci à vous Adhérents et Donateurs ! Merci à vous les Bénévoles !



Sylviane Contentin, Trésorière

Résolutions

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2025 faisant apparaître un résultat positif de	26 974,38 €
Affecté au compte «Fonds associatif sans droit de reprise»	26 974,38 €
Au 31 décembre 2025 le solde des comptes de capitaux* s'élève à... (contre 384 100,34 € au 31/12/2024)	411 074,72 €

*Compte de capitaux (au passif du bilan) « Fonds associatif » + Résultat de l'exercice

Si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG2

Extraits du Rapport du commissaire aux comptes

Le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et le rapport spécial sur les conventions réglementées sont consultables sur le site internet de l'association à la page AG 2026.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 : ORIENTATION & ACTIONS 2026-2027

Vous le savez : depuis vingt-trois ans, notre association s'est construite sur une conviction simple et très déterminée selon laquelle l'Île du Large mérite mieux que l'abandon, et que c'est à nous, bénévoles, adhérents, riverains et passionnés, d'en être les acteurs.

Cette conviction étant toujours intacte, les événements des derniers mois nous imposent d'agir différemment et plus fort.

Depuis la démilitarisation de l'Île en 1892 - soit depuis plus de 130 ans - les seuls travaux d'entretien réalisés sur ce site sont ceux entrepris par notre association, par l'énergie de 150 bénévoles chaque année, depuis 23 ans, uniquement par notre association et sans aucune aide de l'État, grâce au bénévolat et au mécénat de ses membres.

La période de travaux (1^{er} août-fin mars) qui nous est impartie, est très insuffisante pour réaliser les travaux qui permettent d'assurer la sauvegarde réelle et durable du site. Les financements publics se font et se feront de plus en plus rares. Il faut donc imaginer une tout autre stratégie, de structure et de fonctionnement.

1. Contexte

Une situation administrative toujours ambiguë

L'absence de projet public et de protection patrimoniale jusqu'à ce que notre association la demande, a facilité l'instauration de mesures de protection environnementale (Natura 2000, Aire Marine Protégée, protection oiseaux, etc.) excessivement contraignantes. Elles ne tiennent absolument pas compte des obligations patrimoniales, certes récentes (2017) mais réelles, et rendent la sauvegarde des ouvrages bâtis quasi impossible.

Cette ambiguïté se renforce par l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des plages du Débarquement, qui devrait être proclamée cet été. L'Île du Large est intégrée dans la zone tampon de ces plages (Utah) ce qui augmente la valeur patrimoniale et la visibilité de l'Île du Large.

Les perspectives de financements publics étant ce qu'elles sont, pour plusieurs années probablement, commandent de sortir d'un système caractérisé par une trop grande dépendance administrative qui, en l'occurrence, empêche toute initiative conséquente.

Changement de statut de l'île du Large

La DIRM (Direction Interrégionale de la Mer), qui est affectataire de l'Île pour le service des « Phares et Balises », a annoncé, lors de cette réunion du 11 avril, en préfecture, que l'île du large allait perdre son statut d'utilité publique – probablement du fait de la suppression prochaine du feu de navigation.

Dans le langage administratif cela s'appelle un déclassement. Cela n'a rien à voir avec le classement « Monument Historique », mais confirme que l'Île relève du patrimoine privé de l'État et, surtout, qu'elle pourrait devenir cessible.

Expertise judiciaire de la biodiversité et de l'ornithologie de l'Île du Large

La demande d'expertise judiciaire, que nous avons déposée en décembre dernier devant le juge des référés du tribunal administratif, a été acceptée. Son ordonnance reprend tous nos arguments. L'expertise est maintenant en cours et ses conclusions seront déposées courant 2027. Nous avons demandé une expertise, pas forcément judiciaire, dans la lettre adressée au préfet en contestation de l'intervention de l'OFB en juillet dernier et qui avait abouti à retarder nos chantiers pour une dizaine d'aigrettes.

L'argument ornithologique est régulièrement invoqué pour limiter notre accès et nos travaux ; Il était donc temps qu'un expert indépendant, nommé par un juge, établisse la réalité de la situation.

Une position préfectorale... surprenante et à contre-sens.

En 2025, le préfet de la Manche, M. Brunetière avait, par un courrier formel (voir rapport moral), lancé l'étude d'un Bail Emphytéotique Administratif entre l'État et notre association, ainsi qu'une concertation avec toutes les parties prenantes : associations, élus et services de l'État. Il reconnaissait, de fait, l'intérêt de notre proposition.

Le 11 avril de cette année, au cours d'une réunion en préfecture avec les services concernés de l'État et notre association, mais sans les élus, le nouveau préfet, M. Chappuis, a annulé l'initiative de son prédécesseur en niant son existence et au seul motif que « l'État n'avait pas de projet pour cette île » Il nous a toutefois invités à poursuivre nos travaux selon les conditions habituelles et en élargissant, un peu, notre périmètre d'intervention.

Nous avons formellement protesté par courrier, en rappelant au préfet l'engagement de son prédécesseur et en l'informant que nous poursuivions l'étude de nos projets tout en continuant les travaux.

La condition *sine qua non* : l'accessibilité permanente

L'accessibilité permanente est indispensable pour crédibiliser notre démarche participative, mobiliser bénévoles et mécènes, et mener certains travaux dont le processus ne peut être interrompu. L'étude ornithologique commandée par l'association a conclu que la biodiversité de l'Île **ne présente pas de particularités justifiant la sanctuarisation actuelle**. L'expertise judiciaire en cours dira le dernier mot.



Protection d'un monument historique par « Cristolisation »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 : ORIENTATION & ACTIONS 2025-2026 (suite)

2. Nos orientations 2026-2027

La position exprimée par l'actuel préfet de la Manche est inacceptable :

- elle contredit le principe de continuité de l'action publique,
- sur le fond, elle revient à programmer l'abandon d'un monument d'intérêt national,
- sur la forme, elle est désinvolte pour notre association, pour l'engagement de ses 900 adhérents depuis 23 ans à maintenir un monument d'intérêt national, en lieu et place de l'État.

Bien sûr, nous avons pensé « faire la grève des travaux » jusqu'à ce que le préfet revienne sur des conditions d'accès et de travaux permettant la sauvegarde du site. Mais il est aussi évident que cette solution pénaliserait le site, les bénévoles qui se sont inscrits pour l'été et qui y consacrent une partie de leurs vacances et tous les autres bénévoles logisticiens, qui, tout au long de l'hiver, préparent les chantiers.

Nous n'en sommes pas encore là, mais cela ne nous empêche pas de réagir par les actions proposées comme suit.



Départ pour les chantiers, passage de l'écluse de Carentan



Retour de chantier

3. Nos actions

- **Saisir les ministres de la Culture et de la Transition écologique.**
De toute évidence, l'échelon administratif départemental ne peut aboutir à un arbitrage équilibré. Cela relève donc des ministres qui exercent la tutelle sur le patrimoine historique et sur la biodiversité.
- **Confirmer notre proposition de prise en charge de l'Île**, par acquisition ou par Bail Emphytéotique Administratif, et de gestion participative.
- **Lancer le projet d'une base-vie permanente** par la réhabilitation de certaines casemates de la tour-caserne du fort et du bâtiment des sémaphoriste en les réinsérant dans la programmation générale des travaux.
- **Réaliser les travaux d'entretien et de petites restaurations** selon notre proposition de programmation annuelle avec une extension, autorisée par la DRAC, à certains travaux jusqu'ici interdits.

3-1. Saisir les ministres de tutelle

Cette action se justifie par le blocage administratif résultant d'une superposition de mesures, patrimoniales d'une part et de protection de la biodiversité d'autre part. Ce blocage aboutit à ce qu'aucune collectivité publique ne peut assumer administrativement l'avenir de ce site,

Notre association est également bloquée par un accès trop limité, organisé en autorisation d'occupation temporaire à renouveler intégralement chaque année, ce qui interdit toute perspective de financement conséquent et durable, aussi bien public qu'en mécénat.

Cette situation ne peut qu'aboutir à l'abandon et à la dégradation du monument historique, pourtant intégralement classé.

Fort de son expérience et de son implantation, notre association propose de prendre cette île en charge, par acquisition ou BEA, de la gérer en mode participatif. et sollicite un arbitrage ministériel.

Seuls les ministres peuvent rétablir une cohérence interministérielle entre la Culture et la Transition Écologique.

La saisine des ministres repose sur les arguments suivants (en résumé) :

- **Juridique** : rupture de la continuité des actions de l'État et déni de l'engagement du précédent préfet.
- **Patrimonial** : le ministère ne peut laisser se dégrader un monument, qu'il a classé, faute de moyens, alors que notre association propose de la prendre en charge par un BEA, conforme à l'évolution de la gestion patrimoniale en faveur de la délégation de gestion à une association de sauvegarde.
- **Biodiversité** : notre association a pris l'initiative et la charge financière d'une expertise judiciaire pour effectuer une étude contradictoire qui n'a jamais eu lieu.
- **Financier et sociologique** : les budgets publics sont forcément limités, à court et moyen, voire à long, termes. La gestion participative, par le bénévolat et le mécénat représente une solution à l'impasse budgétaire publique.
- **Politique et temporel** : l'approche de la période électorale commande une décision structurante et rapide, faute de quoi la solution sera différée d'au moins deux ans. Une décision de reprise de l'étude d'un BEA, comme prévu par le préfet Brunetière, permettrait de fixer un cadre opérant pour toutes les parties.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 : ORIENTATION & ACTIONS 2025-2026 (suite)

3-2. Confirmer notre détermination à poursuivre notre projet de prise en charge associative de l'Île et gestion participative

3-2-1. Prise en charge associative

Le principe de la prise en charge associative de l'Île a déjà été voté en 2024 et 2025. Cependant, les événements récents nous conduisent à **vous demander de le confirmer solennellement lors de cette assemblée générale 2026**, car l'État ne laisse finalement qu'un choix : l'association prend en charge l'Île, ou elle est abandonnée.

Que ce soit par acquisition – rendue possible par le déclassement de l'Île annoncé par la DIRM – ou par bail emphytéotique administratif (encadré), cette proposition de prise en charge de l'île et sa gestion en modes associatif et participatif, ce que nous pratiquons déjà, s'inscrit dans l'évolution, à la fois naturelle et obligée, de la gestion du patrimoine historique :

- **naturelle** car elle correspond à l'évolution de l'implication du public dans la sauvegarde du patrimoine, à l'instar de ce qui se pratique au Royaume-Uni ;
- **nécessaire**, car les financements publics ne permettent plus de se reposer sur un flux de subventions. L'État n'a d'ailleurs jamais contribué à nos travaux.

Qu'est-ce qu'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) ?

C'est un contrat par lequel une personne publique (l'État) concède à un preneur - ici notre association - la jouissance d'un bien immobilier pour une durée de 18 à 99 ans. Le preneur s'engage à réaliser les travaux de réhabilitation et d'entretien, et assure la maîtrise d'ouvrage. Ce bail est constitutif de droits réels : il permet de mobiliser des financements bancaires et de grandes fondations, ce qui constitue son intérêt majeur. À l'échéance, les améliorations réalisées reviennent à l'État. Ce dispositif, qui s'apparente à une délégation de propriété, est fréquemment utilisé pour la réalisation d'infrastructures, voire la réhabilitation de monuments historiques, que les collectivités publiques ne peuvent financer.

3-2-2. Gestion participative

Compte tenu des conditions maritimes difficiles qui en limitent l'accès, le modèle proposé rompt avec le schéma classique d'ouverture au public.

La gestion de l'île est conçue comme un outil de sensibilisation et d'implication pratique du public, plutôt que comme une attraction touristique, ce qui serait bien plus efficace que des mesures restrictives et coercitives pour faire adhérer le public aux principes et mesures de protections environnementales et patrimoniales.

L'accès à l'île s'effectuera **uniquement dans le cadre de chantiers bénévoles** de restauration du patrimoine bâti et de protection de la biodiversité, selon les cinq formats suivants :

- Chantiers d'entretien et de restauration - programmés en lien avec la DRAC depuis 16 ans, à la journée, à la semaine ou le week-end, avec hébergement et restauration assurés par l'association.
- Chantiers de réinsertion et de formation - déjà organisés avec des Missions locales, la PJJ*, les Orphelins d'Auteuil et plusieurs lycées professionnels. La demande est forte.
- Chantiers « biodiversité » - observation et comptage des espèces, études d'impact, exploration sous-marine, dans le cadre d'une future convention ORE* avec les services de l'État.
- Chantiers de formation pour entreprises - séjours de cohésion ou d'intégration, avec programme de travaux, transport, hébergement et encadrement assurés par l'AILSM.
- Chantiers « découverte » - visites de 2 à 3 heures réservées aux membres et donateurs, avec guide bénévole, en contrepartie d'actions de levée de fonds.

Modalités

- Les participants aux chantiers s'acquittent d'une cotisation et d'une participation aux frais de transport et d'hébergement, comme c'est déjà le cas pour les bénévoles des chantiers d'été existants. Ils sont couverts par une assurance en tant que membres de l'association.
- Le transport est assuré par l'AILSM avec ses propres bateaux, pilotés par des bénévoles titulaires du permis côtier, formés à la manœuvre d'accostage spécifique à l'île (plus de 100 traversées par an déjà réalisées). Ce cadre entièrement associatif permet d'éviter les contraintes liées au statut de prestataire commercial et de transporteur maritime.
- L'accès sera limité à une trentaine de personnes simultanément, avec des équipements d'accueil « basiques » mais conformes aux exigences réglementaires.
- Certains travaux, trop spécifiques, comme la restauration de la digue du port, nécessitant une technicité et des moyens spécifiques, resteront confiés à des entreprises professionnelles.



Restauration du caniveau de la courtière nord.



Bateau filant

*Retrouvez les principales significations des abréviations de ce journal en page 15.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 : ORIENTATION & ACTIONS 2025-2026 (suite)

4. Une base-vie permanente

La gestion participative exige une infrastructure d'accueil permanente, en toutes saisons. L'objectif est d'aménager quelques-unes des 24 casemates de tir du premier niveau de la tour-caserne en cellules de vie : hébergement, sanitaires, espaces de repos. Plutôt qu'un système classique de cantonnement de chantier coûteux et difficile à amener sur l'île, cet aménagement permettra d'accélérer la restauration de l'ouvrage.

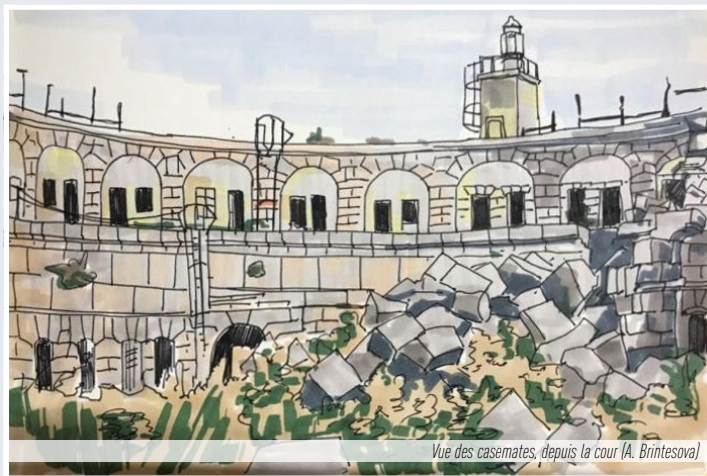
Ces aménagements seront réalisés en conservant l'intégrité des volumes, par l'insertion de structures indépendantes des murs, de façon à conserver l'intégrité et l'authenticité des lieux.

Pour pouvoir procéder à cet aménagement, la priorité immédiate est l'intervention sur la plateforme d'artillerie : les racines des végétaux qui se sont développés, favorisés par les nids d'oiseaux, infiltrent les joints de maçonnerie et provoquent une humidité résiduelle permanente qui menace la solidité de l'édifice. C'est l'une des priorités relevées par l'Inspection Générale du Patrimoine. Ces travaux peuvent être réalisés par nos bénévoles qualifiés, avec un échafaudage adapté (voir croquis) ce qui en réduit considérablement le coût.

Ce projet est évolutif et va nécessiter quelques années avant que les casemates puissent être aménageables. À court terme, une première étape sera franchie cette année par l'installation de tentes collectives aménagées, avec lits de camp, pour remplacer les tentes individuelles actuelles. Dès cette année et l'année prochaine, l'association lancera la construction, et l'installation de cabanes en bois, s'inspirant des tentes de bivouac militaires du 1er Empire.

Une première étape sera de restaurer le bâtiment des sémaphoristes qui, bien que de petite taille, offrira un début d'infrastructure d'accueil des bénévoles.

Au stade actuel, l'association mandatera notre architecte pour effectuer une étude sur la réalisation technique de cette base-vie permanente.



Vue des casemates, depuis la cour (A. Brintesova)



Plateforme d'artillerie, désherbage et reprise des joints



Projet de cabanes de chantiers



REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT-MARCOUF

L'équipage c'est une trentaine de bénévoles quasi-permanents, qui assurent la faisabilité des chantiers.

En période de travaux, ce sont des pilotes, des encadrants techniques des chantiers, des responsables de semaine sur l'Île, des cuisiniers ou cuisinières. Le reste de l'année ce sont eux qui entretiennent réparent les bateaux, les outillages, établissent les listes de matériel et de matériaux à acquérir, à préparer, organisent et livrent le ravitaillement, établissent les bilans des travaux et préparent avec l'architecte la programmation de l'année suivante, entre autres activités.

Ce sont souvent des retraités, anciens artisans, plombiers, électriciens, chauffeurs de camion, ingénieurs, enseignants, juristes, employés de mairie, haut-fonctionnaires, chefs d'entreprises, etc.



La sauvegarde de l'île du Large Saint-Marcouf, c'est **une formidable aventure collective** et pas seulement une question financière ou de statut administratif, ce sont d'abord des femmes et des hommes, des bénévoles dans tous les domaines de compétences.

contact@saintmarcouf.com
www.ilesaintmarcouf.com

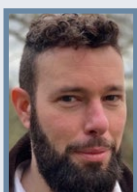
L'Île du Large a besoin de tous !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 : ORIENTATION & ACTIONS 2025-2026 (suite)

5. Programmation des travaux 2026

Cette programmation reprend et amplifie les travaux de 2025, en partie différés par les restrictions d'accès et les aléas météo. Elle comprend notamment :

- Sécurisation du bout de la courtine nord : maçonnerie arrachée au-dessus de l'accès principal du fort, à reprendre avec le concours de l'entreprise Bodin.
- Intervention sur la plateforme d'artillerie : arrachage de la végétation parasite, reprise des joints à la chaux, remise en état des chéneaux et collecteurs d'eaux pluviales. Cette opération a été validée par la DRAC, à titre expérimental sur une portion de cette plateforme.



Édouard Grisel

Édouard Grisel est ingénieur et Architecte du Patrimoine. Avec son atelier d'architecture, il accompagne les travaux de l'association depuis plus de dix ans.



Thomas Pertriaux

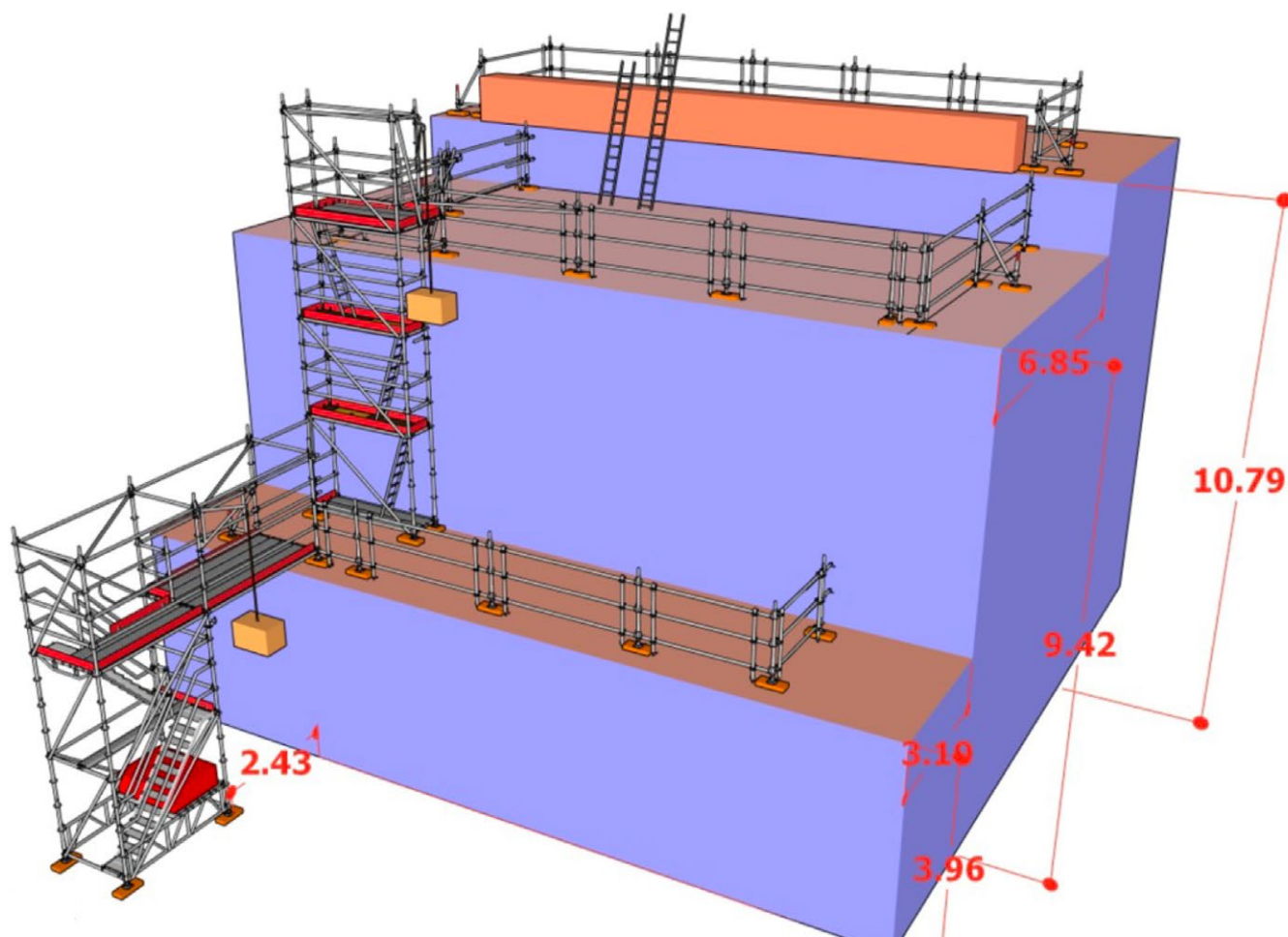
Ancien directeur de travaux, Thomas Pertriaux apporte toute son expérience à la gestion technique des chantiers et dans la formation des bénévoles et des encadrants.

Acquisition d'échafaudages et formation des bénévoles

Ces travaux ne sont réalisables qu'avec des échafaudages et tout un dispositif de sécurité. L'association prévoit donc de les acquérir et de former une équipe de bénévoles au montage, démontage et vérification, selon les règles en vigueur, par un organisme spécialisé. L'installation doit être certifiée par un organisme habilité. La sécurité des bénévoles est un souci majeur et permanent de l'association.

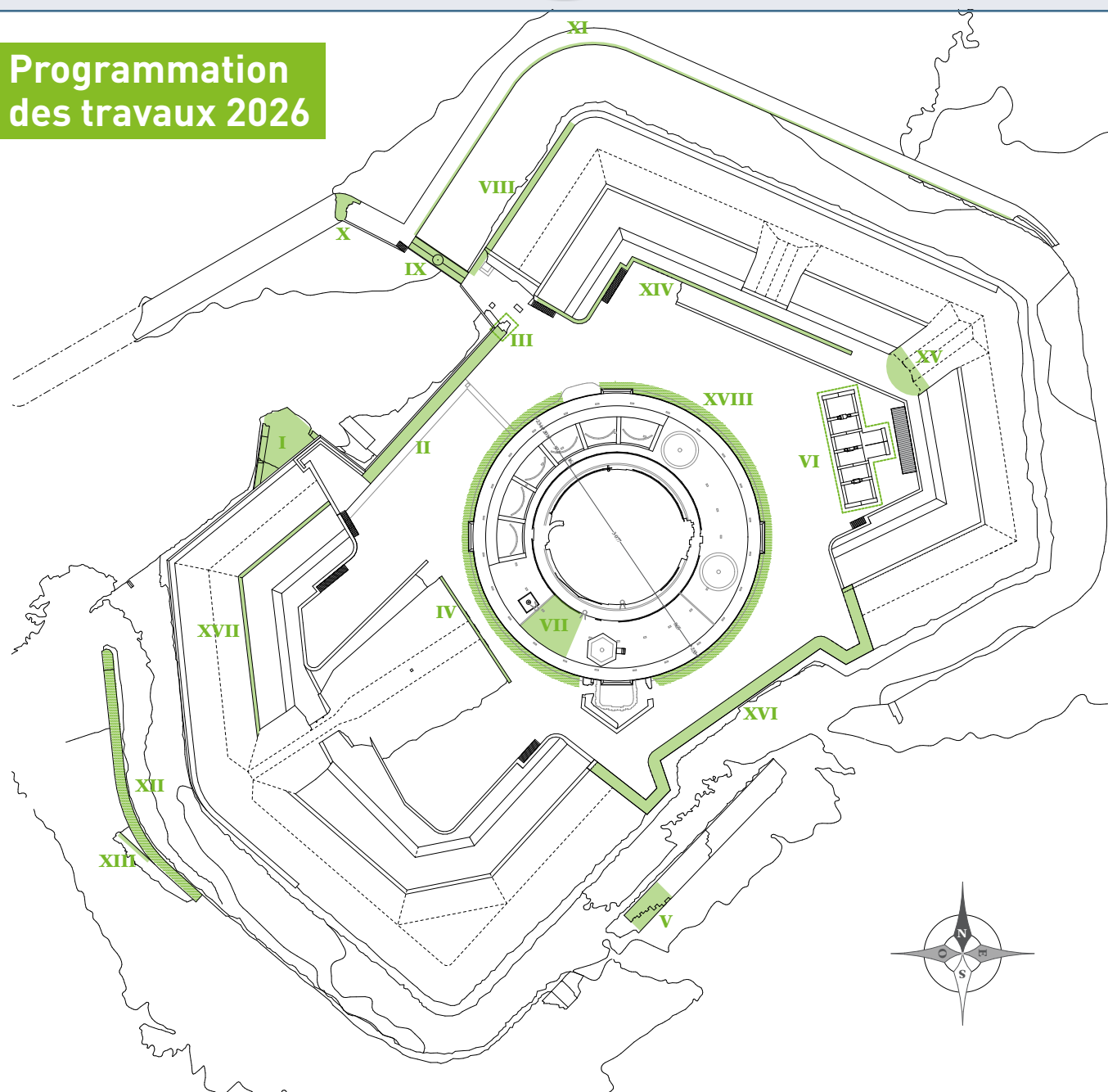


Vue intérieure d'une casemates



Plan de montage de l'échafaudage pour l'accès et les travaux sur la plateforme d'artillerie

Programmation des travaux 2026



- I. Rejointoiement du quai de déchargement
- II. Rejointoiement sur le couronnement du mur de courtine Nord
- III. Sécurisation de l'about de la courtine Nord
- IV. Rejointoiement sur le couronnement du pignon du « magasin à munition confectionnée » dit poudrière de 1864
- V. Rejointoiement et consolidation au Sud du mur de garantie Sud
- VI. Étude pour la restauration des logements des guetteurs
- VII. Rejointoiement de la plateforme d'artillerie de la caserne défensive
- VIII. Rejointoiement de l'escarpe à l'Ouest du saillant 1
- IX. Rejointoiement du batardeau Nord-Est et de sa dame
- X. Consolidation pour cristallisation de l'angle de la jetée
- XI. Rejointoiement de la contre-escarpe Nord
- XII. Rejointoiement et consolidation de la contre-escarpe Ouest dite de la Cognée
- XIII. Consolidation du glacis Ouest
- XIV. Rejointoiement des soutènements Nord-Est
- XV. Étude sur le Magasin de batterie du saill. 2
- XVI. Rejointoiement sur le couronnement du mur de courtine Sud
- XVII. Rejointoiement des parapets Nord-Est
- XVIII. Reprise en recherche des joints de caniveaux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 : ORIENTATION & ACTIONS 2025-2026 (suite)

6. Mobilisation

La situation est objectivement absurde : un monument classé, entretenu sans un euro d'aide de l'État par une association de bénévoles, menacé d'abandon par une décision administrative non motivée. Ce paradoxe doit être connu du plus grand nombre.

Plus que jamais, la mobilisation de tous est indispensable, à commencer par nous, adhérents, bénévoles, pour entraîner les élus et nos ministres à, enfin, arbitrer dans le sens de l'intérêt général et de notre région.

Pour cela, et grâce au soutiens de tous nos adhérents, nous mobilisons :

- **Le monde du patrimoine** : S. Bern, la Fondation du Patrimoine et autres organismes partenaires (VMF, Patrimoine Environnement, Rempart, etc.)
- **La presse**, régionale et les journalistes spécialisés « patrimoine et environnement » de la presse nationale.

Conclusion

Le projet qui anime notre association est, à ce jour, **le seul projet concret** qui assure à la fois la sauvegarde de ce monument, la protection de sa biodiversité et offre un formidable terrain de mobilisation populaire, de ré-insertion et de formation. L'Île du Large peut devenir un cas exemplaire de sauvetage du patrimoine par son public.

Ces orientations et cette programmation portent notre détermination. Il vous appartient de les confirmer.

« Vingt-trois ans de travail, de passion, et de résultats concrets ne s'effacent pas. L'Île du Large mérite d'être sauvée et c'est toujours notre mission. »

Christian Dromard, Président

Association des Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf



Si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG3



Mise en place d'un de nos postes de mouillage

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

RECETTES	
Livres et produits dérivés	4 000 €
Participation chantiers	13 500 €
Subventions	25 150 €
Fondations	70 000 €
Dons et Cotisations	32 000 €
Produits divers	7 000 €
TOTAL	151 650 €

DÉPENSES	
Achats, fournitures et assurances	42 650 €
Chantiers (travaux, alimentation chantiers transports, bateaux)	12 000 €
Rémunérations (intervenants, architectes, cabinets d'études, avocats)	42 000 €
Services extérieurs (publicité, communication, missions...)	29 000 €
Charges de gestion	1 000 €
Amortissements (Échafaudage...)	25 000 €
TOTAL	151 650 €



Si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG 4



Vue du bâtiment sémaphorique, futur élément de Bas-vie

Petit glossaire administratif

ACMH : Architecte en Chef des Monuments Historiques

AILSM : Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf

BEA : Bail Emphytéotique Administratif

DIRM : Direction Interrégionale de la Mer (service des Phares et Balises, affectataires de l'Île et du feu de navigation)

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles dont la Conservation Régionale des Monuments Historiques (**CRMH**) et l'Architecte des Bâtiments de France (**ABF**)

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Littoral

GONm : Groupement Ornithologique Normand

ORE : Obligation Réelle Environnementale

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse



Association des amis de l'île du Large Saint-Marcouf

Adhésions & Dons

Au-delà de l'aspect financier, les adhésions fondent la crédibilité de l'association et de ses objectifs auprès de ses interlocuteurs, des institutions.

Les adhésions sont valables pour l'année civile en cours (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

- Tarif individuel : 20 €
- Tarif couple : 30 €
- Tarif familles : couple 30 € + 10 € par enfant mineur
- Tarif institution : 50 €

Adhésions en ligne et paiement par carte bancaire



La gestion des adhésions et des dons en ligne de l'association des Amis de l'île du Large Saint-Marcouf est traitée avec la plateforme Assoconnect. Elle gère les paiements sécurisés et l'envoi du reçu fiscal.

Pour adhérer en ligne rendez-vous sur le site :

<http://www.ilesaintmarcouf.com/soutenir-le-projet/adhesions-et-dons>

Adhésions par voie postale (chèque bancaire)

Si vous ne souhaitez pas adhérer par internet, vous pouvez utiliser le bulletin « adhésion ou renouvellement » joint à ce journal avec votre chèque et nous le renvoyer avec l'enveloppe « T » également jointe avec ce journal sans l'affranchir.

Pour les adhésions familiales, indiquez les noms et prénoms de tous les membres adhérents. Pensez à renseigner votre adresse courriel, qui constitue un moyen très efficace (et gratuit !) pour vous informer de la vie de l'association.

Adhésion à renouvellement automatique



Votre soutien étant constant d'une année sur l'autre, vous souhaiteriez ne plus avoir à vous rappeler si vous avez ou non déjà réglé votre cotisation.

Nous vous proposons d'opter pour un renouvellement automatique. À l'issue de la période d'adhésion (31 décembre), le renouvellement de l'adhésion et son règlement s'effectueront automatiquement. Lorsque vous le souhaitez, vous pourrez vous désabonner en nous adressant un simple e-mail.

<https://les-amis-de-l-ile-du-large-saint-marcouf.assoconnect.com/collect/description/515395-p-adhesions-avec-renouvellement-automatique>

Défiscalisation

L'AILSM étant une association d'intérêt général, les cotisations et dons sont défiscalisables à hauteur de 66 % dans la limite des plafonds fixés par l'administration fiscale. Un reçu constituant le justificatif fiscal de votre don vous sera adressé.

Pour les entreprises

Les dons versés à l'association peuvent venir en soustraction de l'impôt sur les sociétés lors de l'année du versement, au titre de la préservation du patrimoine historique.

Le taux de réduction, est de 60% du montant du don, jusqu'à 2 millions € et de 40% au-delà. (Code Général des Impôts (art 238 bis).

Outre les dons financiers, les entreprises peuvent effectuer leur don en nature (fourniture de matériaux, outillage, etc.) ou en compétences, en apportant des biens ou des services à l'association, dans le cadre d'une convention spécifique.

Les dons d'entreprise peuvent faire l'objet d'une convention de mécénat spécifique.

Contact

- Par e-mail : contact@saintmarcouf.com et/ou tresorier@saintmarcouf.com
- Par courrier : AILSM
BP 201
50500 CARENTAN LES MARAIS
- Par téléphone : 06 06 46 67 75

Les Échos de l'île du Large

Publication gratuite réservée aux adhérents et amis. Responsable de la publication : Christian Dromard

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT-MARCOUF

Association régie selon la loi de 1901 - J.O. du 13 décembre 2013 - Reconnue d'intérêt général - N° de Siret : 503 864 282 00028

Siège social : 210, Impasse de la Briqueterie - BP 201 - 50500 CARENTAN LES MARAIS

www.ilesaintmarcouf.com / [ilesaintmarcouf](https://www.facebook.com/ilesaintmarcouf)

